

Service émetteur : Direction de l'Autonomie

Affaire suivie par : Astride GAZAMBERT

Courriel : astride.gazambert@ars.sante.fr

Téléphone : 05 94 25 72 64

Ref : 274/2021/ARS/DA

PJ : rapport d'orientation budgétaire

Date : - 2 JUIL. 2021

Objet : orientations de campagne budgétaire 2021 des ESMS PA et PH

La directrice générale
de l'agence régionale de santé

à

Mesdames, Messieurs les
Présidents de conseil
d'administration, gestionnaires
d'établissements et services
pour personnes âgées
dépendantes et pour personnes
en situation de handicap (pour
attribution)

Mesdames, Messieurs les
Directeurs d'établissements et
services pour personnes âgées
et pour personnes en situation
de handicap (pour attribution)

Mesdames, Messieurs les
représentants de fédérations,
unions représentatives œuvrant
en faveur des personnes âgées
et des personnes en situation de
handicap

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'orientation budgétaire relatif à la campagne budgétaire en faveur des établissements et services médico-sociaux (ESMS) des champs personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Pour l'exercice budgétaire 2021 qui s'inscrit dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire, j'ai retenu les orientations stratégiques suivantes :

- L'amélioration de la qualité de l'accompagnement proposé dans les établissements et services accueillant les personnes en situation de handicap est nécessaire pour répondre aux besoins du public. A ce titre, j'ai décidé d'appliquer le taux d'actualisation de 0,71% au lieu de 0,81% comme prévoit le national. Cette marge régionale de 0,10% permettra de financer les mesures nouvelles sollicitées par les établissements et services depuis plusieurs années.
- La mise en œuvre des mesures du Ségur de la Santé qui s'opère par la revalorisation salariale des professionnels non médicaux et médicaux de certains ESMS et son extension à d'autres catégories de structures.
- La poursuite du développement de l'offre sur les deux champs PA et PH s'effectue par la mise en œuvre des plans et stratégies nationaux.

- L'accompagnement du secteur médico-social dans la gestion de la crise sanitaire par la compensation des dépenses exceptionnelles qui sont liées à la vague épidémique en cours sur le territoire. Ce financement va couvrir les surcoûts de deuxième et troisième trimestres de l'année. A cela s'ajoutent les dépenses de ressources humaines mobilisées pour la réussite de la campagne vaccinale en janvier et février.
- Sur l'allocation des crédits non reconductibles au secteur médico-social, je souhaite porter une attention particulière au soutien des projets et dispositifs expérimentaux. De plus, la démarche qualité de vie au travail en cours de déploiement dans les établissements et services sera également valorisée.

En ce contexte de vague épidémique, j'ai demandé donc une procédure budgétaire aménagée afin de ménager le plus possible vos personnels.

Je salue l'engagement et la mobilisation des professionnels du médico-social dans la gestion de la crise sanitaire et la campagne de vaccination.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice générale,

Pour la directrice générale et par délégation
Le directeur général adjoint
de l'Agence régionale de santé de Guyane



Alexandre de LA VOLPILIERE